



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/834
20 décembre 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquantième session
Point 159 de l'ordre du jour

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Peter MADDENS (Belgique)

I. INTRODUCTION

1. À sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquantième session la question intitulée "Gestion des ressources humaines" et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 40e et 42e séances, les 14 et 18 décembre 1995. Les déclarations et observations formulées au cours des débats que la Commission a consacrés à la question sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/50/SR.40 et 43).

3. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat (A/50/540);

b) Rapport du Secrétaire général sur la liste du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/50/L.2);

c) Note présentée par le Secrétaire général au nom des membres du Comité administratif de coordination et avec leur approbation, sur le respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés (A/C.5/50/3);

d) Rapport du Secrétaire général sur des modifications du Règlement du personnel (A/C.5/50/32);

e) Rapports du Secrétaire général sur la réforme du système interne d'administration de la justice au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/49/60 et Add.1 et 2 et Add.2/Corr.1, A/C.5/50/2 et Add.1);

f) Neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la réforme du système interne d'administration de la justice au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/50/7/Add.8).

II. EXAMEN DES PROJETS DE DÉCISION PRÉSENTÉS ORALEMENT PAR LE PRÉSIDENT

4. À la 42e séance, le 18 décembre, la Commission a adopté un projet de décision de procédure, proposé par le Président, tendant à ce que l'Assemblée générale prenne note des modifications des séries 100 et 200 du Règlement du personnel figurant à l'annexe du document A/C.5/50/32, (voir par. 6, projet de décision I).

5. À la même séance, sur la proposition du Président, la Commission a adopté un projet de décision, également proposé par le Président, tendant à ce que l'Assemblée générale renvoie l'examen de la question à la reprise de sa cinquantième session (voir par. 6, projet de décision II).

III. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Modifications du Règlement du personnel

L'Assemblée générale prend note des modifications des séries 100 et 200 du Règlement du personnel figurant dans le document A/C.5/50/32.

Projet de décision II

Gestion des ressources humaines

L'Assemblée générale décide de renvoyer à la reprise de la cinquantième session l'examen de la question, en particulier des rapports du Secrétaire général sur la réforme du système interne d'administration de la justice au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies¹, en attendant l'examen des incidences juridiques de la proposition du Secrétaire général.

¹ A/C.5/49/60 et Add.1 et 2 et Add.2/Corr.1 et A/C.5/50/2 et Add.1.